

Connaissance de Dieu et justice sociale chez Jérémie¹

Dans les lignes qui suivent, nous proposons un parcours du livre du prophète Jérémie, que nous interrogeons à partir d'une problématique précise : comment le prophète articule-t-il deux thèmes centraux de sa prédication, connaissance du Seigneur et justice sociale ?

L'apostrophe que Jérémie adresse au roi *Joiakim* (22.13-19) nous servira de guide.

1. Jérémie, le prophète de l'intériorité

Jérémie nous est surtout connu comme le prophète de *l'intériorité*. Tout au long du livre sont insérées de nombreuses notes biographiques dans lesquelles Jérémie parle souvent de lui, livre ses sentiments intimes, fait part de ses souffrances et de sa difficulté à assumer la mission délicate qui lui a été confiée. Les notes autobiographiques des chapitres 11 à 20 (11.18-23 ; 12.1-6 ; 15.10-21 ; 17.14-18 ; 18.18-23 ; 20.7-18) ont été appelées, non sans raison, les « confessions de Jérémie ». Jérémie est bien l'homme de la subjectivité : dans ces confessions, le prophète se livre, se plaint, pleure (8.18), confesse son découragement, sa souffrance intime, ses luttes et ses combats intérieurs : « pourquoi ma souffrance est-elle continuelle ? Pourquoi ma plaie est-elle incurable, pourquoi refuse-t-elle de guérir ? » (15.18).

Sa prédication est mêlée à son histoire personnelle. Il vit les événements qui se jouent de manière très forte. Face au peuple, il est le témoin de Dieu, le

¹ À l'origine contribution au colloque tenu à la Faculté les 23 et 24 mars 2007 sur le thème « La pauvreté : fondements bibliques et théologiques pour une action chrétienne ».

prophète qui doit annoncer un message difficile, à contre-courant : « je suis sans cesse en butte à la dérision, tout le monde se moque de moi. Car toutes les fois que je parle, je crie, je proclame : "violence et ravage !" . La parole du Seigneur m'expose sans cesse aux outrages et aux railleries » (20.7-8).

Son message provoque le rejet, le mépris, la haine de ses compatriotes. À plusieurs reprises (cf. 11.18s. et 18.18s.), il nous signale qu'on en veut à sa vie. Il est par conséquent condamné à l'isolement, à la solitude. Situation qu'il vit difficilement, tant spirituellement qu'émotionnellement : « quel malheur pour moi, ma mère, que tu m'aies fait naître, moi, un homme de querelle et de dispute pour tout le pays ! » (15.10).

Mais Jérémie est aussi membre du peuple et, à ce titre, il se fait intercesseur. Il prie pour le peuple même lorsque Dieu lui demande d'arrêter d'intercéder pour lui. Paradoxalement il comprend cet ordre comme une invitation à l'intercession. Ainsi en 14.19-22, on trouve un magnifique plaidoyer de Jérémie en faveur du peuple, qui révèle bien la compassion du prophète à son égard.

Jérémie, homme de l'intériorité, plaît aux « piétistes » qui voient en lui l'exemple même du fidèle persécuté à cause de sa foi et de son message. Il est le modèle de l'homme de Dieu qui dénonce les fausses illusions, l'idolâtrie, l'abandon du Seigneur et qui prêche sans arrêt la conversion, le retour à Dieu. Jérémie est aussi l'homme de la piété personnelle ; c'est lui qui rêvera et qui annoncera la nouvelle alliance (31.26) ; une alliance dans laquelle la loi de Dieu sera intériorisée, inscrite dans les cœurs (31.33). Mais le piétiste, l'homme de l'intériorité, de la subjectivité, qu'est Jérémie, est aussi un homme qui a un très vif souci social.

2. Jérémie, le défenseur de la justice sociale

Dans la suite de notre étude, nous allons montrer sa défense de la justice en commentant une péricope du livre, l'apostrophe adressée au roi *Joïaqim* (22.13-19). La péricope retenue, Jérémie 22.13-19, fait partie d'un ensemble plus vaste (21.11 à 23.8) qui rassemble diverses paroles sur les rois de Juda et qui est suivie par le livret sur les prophètes. Le texte est clairement un oracle de jugement. Il comprend une mise en accusation (v. 13-17) et une annonce du châtement (v. 18-19). Au verset 13, nous apprenons qu'un personnage, dont on apprendra plus loin (v. 18) qu'il s'agit du roi Joïaqim, fils de Josias, a entrepris des constructions gigantesques. Les projets grandioses du roi sont décrits avec détails (v. 14) : il fait bâtir une maison de vastes dimensions, avec des chambres

spacieuses à l'étage, il fait percer des fenêtres, la lambrisse de cèdre, le bois de construction par excellence, et l'enduit de couleur rouge. De ces détails, les commentateurs déduisent que le roi a entrepris d'ajouter une annexe, probablement un étage à son palais royal. On suppose qu'il s'agissait d'une *loggia* d'apparat, prévue pour les apparitions ou les allocutions publiques du roi².

Pourquoi cette construction est-elle l'objet de l'intervention de Jérémie auprès du roi ? Que lui reproche-t-il ? Est-ce d'avoir mené une « politique keynésienne », en essayant de relancer l'économie nationale par de vastes dépenses publiques ? Non, au contraire ! Le roi s'est lancé, par pure ambition personnelle, dans une course au prestige international, il a voulu se hisser au niveau des rois de son temps, à l'aide de réalisations architecturales prestigieuses. Jérémie s'appesantit sur le fait que c'est bien l'ambition personnelle, l'orgueil, l'égoïsme, la mégalomanie qui motive le roi et non le souci du bien de son peuple ou sa renommée. Le verset 14 est introduit par un cohortatif : « je veux me bâtir une maison » qui souligne bien l'ambition du roi³ ; et le verset 17 le souligne encore plus clairement : « tu n'as des yeux et un cœur que pour ton intérêt ». Le prophète reproche au roi d'avoir violé le droit et la justice, d'avoir entrepris de telles constructions aux dépens de la justice et du droit. En effet, selon le verset 13, il n'a même pas rémunéré ses travailleurs.

Le deuxième livre des Rois (22.33-35) nous renseigne sur le contexte historique ; le pharaon Néko a fait Éliaqim, fils de Josias, roi à la place de Josias, son père, et il a changé son nom en Joïaqim. Néko a aussi imposé un lourd tribut au peuple ; et Joïaqim a contraint tout le peuple, chacun selon sa fortune, à donner de l'argent et de l'or au pharaon Néko. Pour payer ce lourd tribut, Joïaqim a dû frapper ses sujets d'une taxe importante. Pourtant cette situation critique ne diminue en rien les ambitions personnelles et la mégalomanie du roi. Il se lance, malgré pareille situation économique, dans des constructions de prestige et pour réduire la dépense, il contraint les ouvriers à un travail non rémunéré.

C'est dans ce contexte que Jérémie intervient. Il reproche au roi de violer le droit et la justice, en ne rémunérant pas ses ouvriers. Le droit auquel il fait allusion est probablement celui du Deutéronome : « Tu n'opprimeras pas le salarié pauvre ou déshérité, qu'il soit l'un de tes frères ou l'un des immigrés qui sont dans tes villes, dans ton pays. Tu lui donneras le salaire de sa journée avant le coucher du

² Cf. Laurent WISSER, *Jérémie, critique de la vie sociale : justice sociale et connaissance de Dieu dans le livre de Jérémie*, Genève, Labor et Fides, 1982, p. 96.

³ *Ibid.*, p. 97.

soleil; car il est pauvre, et il lui tarde de le recevoir. Sans cela, il invoquerait le Seigneur contre toi, et ce serait un péché pour toi. » (24.14s.).

La loi deutéronomique avait donc prévu la protection du salarié, et en particulier du *ʿānî* (l'humilié, le déshérité) et du *ʾēvyōn* (le pauvre). Nous reviendrons ultérieurement sur ces deux mots. L'interpellation de Jérémie montre bien que le roi n'est pas au-dessus de la loi, mais qu'il doit la respecter et la faire respecter. Il est soumis aux mêmes règles et aux mêmes exigences sociales : lui aussi doit payer ses ouvriers. Ne pas rémunérer ses ouvriers, c'est les asservir, transgresser la loi, le droit et la justice.

Le prophète montre combien ce projet de construction du roi est non seulement indécent, compte-tenu de la situation économique et politique du pays, mais aussi inique.

Jérémie compare l'attitude du roi Joïaqim avec celle d'un autre roi, son propre père, Josias. Il fait remarquer que le roi Josias mangeait et buvait (v. 15b), ce qui signifie qu'il n'était pas un ascète, qu'il savait jouir des biens du Créateur. Mais la différence fondamentale entre les deux hommes est que Josias agissait selon l'équité et la justice. Respecter et faire respecter le droit et la justice est la mission première du roi : « Es-tu roi, parce que tu as la passion du cèdre ? » (v. 15). Le roi est revêtu d'une mission plus fondamentale que la recherche de l'esthétique architecturale : il doit mettre en pratique le droit et la justice.

Mišpāṭ et *šedaqâ* sont deux notions clefs de la Bible hébraïque pour évoquer l'exercice juste du pouvoir. Plusieurs textes le mettent en valeur : « David régna sur tout Israël. Il agissait envers tout son peuple selon l'équité et la justice » (2 S 8.15). Selon la reine de Saba, il en a été de même de Salomon : « Béni soit le Seigneur, ton Dieu, qui a pris plaisir en toi et t'a placé sur le trône d'Israël ! Parce que le Seigneur aime Israël pour toujours, il t'a fait roi pour que tu agisses selon l'équité et la justice » (1 R 10.9).

Le Messie attendu, dont Jérémie évoque la figure au chapitre suivant (Jr 23.5), incarnera parfaitement la *mišpāṭ* et la *šedaqâ* : « Les jours viennent – déclaration du Seigneur – où je susciterai à David un germe juste ; il régnera en roi et prospérera, il agira dans le pays selon l'équité et la justice. » Ces deux mots hébreux englobent un large éventail de significations qui se recoupent fréquemment. Ils sont souvent mis ensemble pour traduire l'idée d'une action juste, c'est-à-dire conforme à la norme ; pour décrire la rectitude du comportement, la droiture, l'équité.

Mišpāṭ et *šedaqâ* ne doivent pas rester des slogans abstraits. Ils doivent avoir prise sur la réalité concrète. Jérémie offre une illustration de ce principe à partir

de la vie du roi Josias. Il « jugeait » le pauvre et l'humilié (v. 16). Juger le pauvre et l'humilié signifie défendre leur cause, faire valoir leurs droits, leur rendre justice. Un roi juste ne bafoue pas les droits des plus pauvres.

On retrouve au verset 16, le couple l'humilié (*ʿani*) et le pauvre (*ʿèvyôn*), dont nous avons déjà parlé.

Le *ʿani* c'est celui qui courbe l'échine⁴, devant la misère, une misère passagère ou permanente ; c'est celui qui plie sous le poids de la pauvreté économique ou encore de la maladie, de l'oppression. C'est le pauvre, le nécessiteux, l'humilié, l'opprimé, celui qui est dans la détresse. Il est souvent associé au *ʿèvyôn*, le pauvre, le démuné au niveau matériel. Il est vrai que ce dernier mot est aussi utilisé pour parler de la pauvreté de l'homme devant Dieu, donc de la pauvreté spirituelle. Mais dans ce texte de Jérémie, il désigne clairement le pauvre, le démuné.

Si la mission prioritaire du roi consiste à respecter et faire respecter l'équité et la justice, une telle responsabilité ne lui est pas exclusive. Le respect de l'équité et de la justice est comme le sommaire des exigences de la vie communautaire, qui vaut pour tout Israélite. De nombreux textes pourraient être cités pour le prouver. Contentons-nous d'évoquer le début du chapitre 22 du livre de Jérémie, les versets 1 à 3.

La parole prophétique est adressée au roi, ses serviteurs, c'est-à-dire les gens de sa cour et au peuple tout entier. Il leur est demandé de pratiquer la *mišpāt* et la *šedaqâ* ; de délivrer de la main de l'opresseur celui qu'on dépouille ; de ne pas exploiter les plus démunis, l'immigré, la veuve, l'orphelin.

Au verset 16 de la péricope, le prophète fait une proposition sur ce qu'est le véritable bien (*tôv*), le bonheur. Josias agissait selon l'équité et la justice, il jugeait la cause du pauvre et du déshérité, et « *ʿāz tōv* » ! Expression difficilement traduisible : « Alors c'était bien » ; « alors tout allait bien » ; la *Traduction Œcuménique de la Bible* propose : « alors c'était le bonheur ».

Le bonheur ne consiste pas en la recherche égoïste de son bien-être, du prestige, de la gloire, au détriment du bien du prochain ou de la pratique de l'équité et de la justice. Le bonheur, c'est la bénédiction que le Seigneur accorde à celui qui obéit à ses exigences, en particulier en matière d'éthique sociale.

Josias agissait selon l'équité et la justice, il jugeait la cause du pauvre et du déshérité. Et le Seigneur précise : « n'est-ce pas cela me connaître ? » (v. 16c). Cette affirmation permet de bien situer l'enjeu théologique de l'intervention du

⁴ Laurent WISSER, *op. cit.*, p. 104.

prophète dans les affaires politiques, économiques et sociales. La recherche du bien et de l'équité, le respect des droits des plus pauvres, des plus faibles, des plus démunis, ne sont pas des préoccupations uniquement « humanistes », mais elles sont théologiquement motivées. Elles sont constitutives de la connaissance du Seigneur.

Jérémie 9.23 énonce clairement la thèse : la véritable chose dont un homme peut vraiment se vanter, c'est de connaître le Seigneur. Et plus particulièrement de savoir que Dieu agit sur la terre avec fidélité (*hèsèd*), équité (*mišpāt*) et justice (*šedaqâ*).

3. Qu'est-ce que connaître le Seigneur ?

Dans tout le livre, Jérémie établit un lien très étroit entre la recherche de la justice sociale, que traduisent les mots *mišpāt* et *šedaqâ*, et une juste relation avec Dieu, exprimée par le thème de la connaissance de Dieu. Connaissance de Yahvé et pratique de la justice sont intimement imbriquées.

Le thème de la connaissance de Dieu est central chez Jérémie. On peut considérer qu'il s'agit d'un thème unificateur du livre.

La formule est souvent utilisée négativement : le peuple et ses dirigeants ne connaissent pas Dieu. Ce manque de connaissance se traduit concrètement par une mauvaise conduite, un mauvais comportement, que Jérémie appelle « la pratique du mal ». « Vraiment, mon peuple est un peuple imbécile, il ne me connaît pas ; ce sont des fils stupides, dépourvus d'intelligence ; ils sont sages pour faire du mal, mais ils ne savent rien faire de bon » (4.22). « Ils ont la langue tendue comme un arc pour la fausseté ; ce n'est pas par la probité (*ʿēmûnâ*) qu'ils se sont rendus puissants dans le pays ; car ils vont de mal en mal et ils ne me connaissent pas – déclaration du Seigneur. » (9.2). De tous ces textes, que nous pourrions multiplier, nous pouvons tirer une conclusion : pour Jérémie, le souci et la mise en œuvre de la justice sociale est un élément constitutif d'une juste relation avec Dieu.

Connaître Dieu, c'est vivre concrètement des relations sociales justes. Cependant, Jérémie ne sépare pas cet aspect de la connaissance de Dieu des exigences de la fidélité cultuelle ni d'une relation filiale avec Dieu, ni de l'importance du souvenir des actes libérateurs de Dieu dans l'histoire⁵. Connaître Dieu comporte une dimension cognitive, relationnelle et pratique.

⁵ Cf. W. J. WESSELS, « A Theology of Renewal : A Perspective on Social Justice from the Book of Jeremiah », in *Spirit and Renewal : Essays in Honor of J. Rodman Williams*, sous dir. M. W. WILSON, Sheffield, Sheffield Academic Press, 1994, p. 92-109.

Le sermon du chapitre 7, prononcé dans le temple, illustre bien la pensée du prophète et résume les grandes thématiques du livre.

On y trouve :

- un appel à la conversion : « réformez vos voies », « changez de conduite » (v. 3).
- une invitation à agir selon l'équité, les uns envers les autres et à avoir le souci des plus pauvres, symbolisés par les figures de l'immigré, de la veuve et de l'orphelin.
- une critique de l'idolâtrie : « si vous ne suivez pas d'autres dieux » (v. 7).
- une dénonciation du culte purement formel : « Pourriez-vous donc voler, assassiner, commettre l'adultère, faire de faux serments, offrir de l'encens au Baal, suivre d'autres dieux que vous ne connaissez pas, puis venir vous tenir debout devant moi dans cette maison sur laquelle mon nom est invoqué, et dire : Nous sommes délivrés ! – pour commettre toutes ces abominations ? » (v. 9).

Connaître Dieu, c'est être fidèle au Dieu de l'alliance, d'où la dénonciation de l'idolâtrie, thème largement développé dans les chapitres 2 et 3, avec l'image de la prostitution religieuse. Connaître Dieu a aussi une dimension cognitive. Il n'est pas inutile de le préciser, même si cela peut paraître tautologique. On trouve associé au verbe *yādâ* (connaître) tout un vocabulaire qui appartient plutôt à la littérature sapientiale.

La connaissance du Seigneur est objet de discernement intellectuel : « Vraiment, mon peuple est un peuple *imbécile*, il ne me connaît pas ; ce sont des fils *stupides*, dépourvus *d'intelligence* ; ils sont *sages* pour faire du mal, mais ils ne savent rien faire de bon » (4.22).

Connaître Dieu, c'est aussi pour Jérémie être informé d'un certain nombre de faits, notamment de l'œuvre historique accomplie par le Seigneur et les exigences du Seigneur de l'alliance. On trouve aussi la dimension personnelle, relationnelle, avec l'image de la relation Père-Fils : « mon peuple ne me connaît pas, ce sont des fils stupides » (4.22).

Jérémie souligne particulièrement le fait que connaître Dieu, c'est obéir aux exigences de l'alliance envers Dieu et la communauté. D'où l'importance qu'il attribue aux prescriptions éthiques, concernant la vie quotidienne et sociale. Connaître Dieu, c'est donc reconnaître les revendications de Dieu sur l'ensemble des domaines de la vie de son peuple et de sa création. C'est confesser sa Seigneurie universelle.

Conclusion

L'étude de Jérémie nous montre qu'il n'y a pas de disjonction entre la piété et l'éthique ; entre la pratique de la justice sociale et la pratique du culte ; entre l'orthodoxie et l'orthopraxie. La piété authentique s'exprime aussi par un souci de justice sociale. Il n'y a pas non plus pour Jérémie de disjonction entre l'éthique sociale et l'éthique sexuelle. Le prophète dénonce tant l'adultère que l'injustice sociale (7.9). Jérémie met bien en valeur l'importance de la médiation de la Loi : pécher, c'est transgresser le commandement du Seigneur, c'est désobéir à sa Loi, qui comporte également des exigences en ce qui concerne la vie sociale.

Le souci de la justice sociale qui doit caractériser le croyant n'est pas motivé uniquement par des raisons humanistes. Le judéo-christianisme est certes un véritable humanisme dans la mesure où il affirme que l'homme est image de Dieu, mais il n'est pas d'un humanisme prométhéen, au sens de la glorification de l'homme, pensé comme un concurrent de Dieu. C'est un humanisme de l'homme, créé en image de Dieu. Le fondement de la justice sociale se trouve dans le caractère même de Dieu (9.23). Dieu agit sur terre, avec *hèsèd*, *mišpāt*, *šedaqâ*. Il demande à ses adorateurs d'en faire autant.

Notre vie tout entière est placée sous la souveraineté du Seigneur et il n'y a donc pas de disjonction entre un domaine profane et un domaine religieux. En pratiquant le droit et la justice, en faisant triompher la cause de l'humilié et du pauvre, à l'instar de Josias, le fidèle montre qu'il connaît Dieu.

À l'inverse, un individu ou une communauté qui agit dans la vie sociale selon ses critères propres, en particulier dans la recherche du profit personnel, qui a un appétit de puissance, qui recherche le prestige, non seulement portera inéluctablement atteinte aux droits du prochain et du plus démuné en particulier, mais démontrera aussi son refus de se laisser guider par la volonté de Dieu.

Les exigences que l'on trouve chez Jérémie, en matière de justice sociale, restent normatives pour le croyant. Les contextes changent cependant : les exigences doivent par conséquent être actualisées et appliquées avec discernement et empressement.

Alain NISUS